



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 8 FEVRIER 2024**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), réglementairement convoqué par courrier en date du 2 février 2024, s'est réuni le 8 février 2024 à 14 heures 30, dans la salle des Commissions à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. VIDEAU, Vice-Président, Mmes NIETO, VOLLAND (arrivée à 15 h et départ à 16 H 49), VACKER, NADAL, GIRARDIN, DORET-FOURNIER, AUMONIER, MM. RIGONDAUD, VILLEMUR, CHALET et BAUDIN.

Excusés : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, jusqu'à son arrivée à 15 H 00 et à partir de son départ à 16 h 49),
Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL,
M. FERON, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

Étaient présents également :

M. Frédéric PLANCHAUD, Directeur général adjoint du Pôle « Vie de la Cité et du Territoire ».

Pour le C.C.A.S., Mme Elsa BARA, Directrice du C.C.A.S., Mme Virginie MARCHAL, cheffe de Service Ressources/Administration Générale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

.../...

Nicolas VIDEAU

Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous,

Avant d'ouvrir la séance du Conseil d'administration, je vous informe des procurations dont je dispose :

M. Jérôme BALOGE, Président, donne pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, donne pouvoir à Mme NIETO, jusqu'à son arrivée à 15 H 00 et à partir de son départ à 16 h 49.
Mme ZANATTA, donne pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme DI MEGLIO, donne pouvoir à Mme NADAL,
M. FERON, donne pouvoir à M. BAUDIN,
Mme BARATON, donne pouvoir à Mme AUMONIER.

1) Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Nicolas VIDEAU

2) Budget primitif - Budget Principal 2024 (cf. Annexe n° I)

DELIBERATION N° 2

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Président expose :

Je sou mets aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2024 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2024 ainsi présenté :

.../...

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	RECETTES	BP 2023	BP 2024
011- Charges à caractère général	996 995	1 073 840	013- Atténuation de charges	19 400	15 000
012- Charges personnels	7 130 000	7 700 000	70- Produits des services et ventes	523 500	576 500
022- Dépenses imprévues	0	0	74- Subventions	8 334 300	8 524 900
65- Autres charges	587 198	182 600	75- Autres produits de gestion courante	3 500	8 600
66- Charges financières	30 130	33 000	77-Produits exceptionnels	2 000	1 000
67-Charges exceptionnelles	4 000	3 500			
68-	5 077	3 060			
Total Dépenses réelles	8 753 400	8 996 000	Total Recettes réelles	8 882 700	9 126 000
023- Virement à la section d'investissement	141 300	86 000	042- Opérations d'ordre transfert entre sections	125 300	81 000
042- Opérations d'ordre transfert entre sections	113 300	125 000			
TOTAL	9 008 000	9 207 000	TOTAL	9 008 000	9 207 000

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	RECETTES	BP 2023	BP 2024
16- Emprunt (capital)	129 300	129 000	024- Produits cessions d'immobilisations	300 000	0
20- Immobilisation non corporelles	55 500	77 500	10- Dotations et autres	25 000	100 000
21- Immobilisations corporelles	262 900	208 500	13- Subventions	29 400	185 000
23- Immobilisations en cours	30 000	0	16- Emprunts	0	0
27-Autres immobilisations financières	15 000	15 000	27- Autres immo. financières	9 000	15 000
Total Dépenses réelles	492 700	430 000	Total Recettes réelles	363 400	300 000
040-Opération d'ordre	125 300	81 000	021- Virement à la section d'investissement	141 300	86 000
			040-Opérations d'ordre (amortissements)	113 300	125 000
TOTAL	618 000	511 000		618 000	511 000

Selon la nomenclature comptable M57 développée CCAS, le budget primitif est voté au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 2
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour extrait conforme
 NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
 Jérôme BALOGÉ
 Et par délégation,
 Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

.../...

M. VIDEAU explique la note relative au Budget Primitif - Budget Principal 2024.

1 - Les constats :

- L'accentuation de l'effet ciseau recettes/ dépenses réelles depuis 2023.
- L'augmentation de la subvention de fonctionnement de la Ville (+ 400 000€).
- La progression de la masse salariale (évolutions réglementaires et hausse relative de l'effectif en lien avec 2 projets du CCAS)
- Le contexte inflationniste encore présent.

2 - Les projets impactant l'année 2024 :

- L'augmentation de l'offre petite enfance avec la création d'une crèche 24 places.
- La délocalisation du Relais Petite Enfance et LAEP.
- L'amélioration de l'accueil des enfants, usagers et les conditions de travail des agents avec la mise en place d'une étude énergétique de nos bâtiments.
- De nouveaux projets : MMPT, mission facilitateur numérique répondant à l'évolution des besoins des publics.
- L'accompagnement à la mise en oeuvre des projets de service et du projet de direction.

3 - Les enjeux :

- Mettre à plat la stratégie du CCAS pour les secteurs du Maintien à Domicile et de la petite enfance.
- Identifier nos spécificités et notre place dans l'écosystème.
- Enjeux RH : travailler sur un observatoire de l'absentéisme et des remplacements.
- Solliciter de nouveaux financements partenariaux en lien avec le service ingénierie financière.
- Dégager des marges de manoeuvre en fonctionnement et permettre une CAF nette positive.

Rose-Marie NIETO

Concernant le budget Petite Enfance, les dépenses sont impactées par la hausse de la masse salariale en lien avec l'augmentation du nombre de postes pour la crèche Pomme d'Api (+ 5).

Le budget alimentation a augmenté de 34 % dû à la nouvelle crèche, impact de l'inflation. Pour les multi accueils du Murier et de Mélodie, nous faisons appel, actuellement, à une livraison externe "ANSAMBLE".

Le dispositif « Réussite Educative » est financé à hauteur de 92 % par l'Etat. Il couvre les dépenses de personnels (1 agent et 8 vacataires) ainsi que les charges générales nécessaires au fonctionnement. Pour cette année, nous avons obtenu un financement de 5 000€ par la CAF dans le cadre du CLAS (contrats locaux d'accompagnement de scolarité) : 8 clubs coup de pouce et 3 écoles étaient éligibles.

Enfin, l'année 2024 sera pour le secteur Petite Enfance une année de transition avec la mise en place de la stratégie du CCAS pour son activité petite enfance. Un audit va être réalisé à la fois sur le volet organisationnel et le volet RH (absentéisme, remplacements...).

Elsa BARA

En ce qui concerne la collaboration avec les CSC, à la demande de Mme NIETO, il a été effectué un état des lieux des salles existantes pour la Petite Enfance. L'idée serait de développer des ateliers au plus près de l'ensemble des assistantes maternelles et non plus un lieu unique pour les ateliers des assistantes maternelles.

Nous allons également lancer un questionnaire auprès des assistantes maternelles pour savoir ce qu'elles recherchent.

Nicolas VIDEAU

Présentation des budgets 2024 des services « Accueil et Intervention Sociale » et « Médiation Sociale ».

Depuis 2022, la mission Réseau Fraternel et la médiation en milieu postal sont rattachés budgétairement au service Médiation.

En 2024, l'accompagnement des usagers de la Poste sera doublé avec une prestation de 2 jours par semaine à compter du 1er avril 2024. Pour cela, une mission de facilitateur numérique est instaurée en expérimentation sur un an.

Les charges de personnels augmentent de 23% / au BP 2023, mais seulement de 6% par rapport au réalisé 2023, pour 2 raisons principales en plus des évolutions réglementaires :

- le réalisé 2023 englobe le CTI versé aux médiateurs qui n'avait pas été prévu au budget 2023 ;
- le recrutement d'une coordinatrice depuis l'été 2023.

Le fait marquant concerne en 2024, l'augmentation de la subvention communale de 400 000€ qui vient conforter les recettes réelles de fonctionnement du CCAS.

Alain BAUDIN

Je souhaiterais connaître la ventilation des 5 450 000€ versés par la Ville de Niort.

Nicolas VIDEAU

Cette ventilation est présentée et expliquée dans le tableau "Reste à charge/secteur d'activité".

Virginie MARCHAL

La répartition de la somme a été faite sur l'ensemble des services du CCAS.

Jean-Paul VILLEMUR

Je souhaiterais avoir des explications sur ces financements car j'observe que la subvention est à hauteur de 400 000€ mais que le chapitre subvention n'augmente que de 90 000€ ?

Virginie MARCHAL

Cette année, la ventilation se fait uniquement entre les services du budget principal (arrêt de la subvention au SAD). Nous n'avons pas besoin de prévoir une subvention sur l'anticipation de notre excédent cumulé.

Elsa BARA

Je vous informe que cette année, nous renouvelerons la convention Ville de Niort / CCAS. Nous sommes en train de travailler avec les services de la Ville afin de l'actualiser. Elle sera d'une durée de 5 ans.

.../...

Jean-Paul VILLEMUR

La Ville de Niort verse, cette année, une subvention au CCAS à hauteur de 400 000€. Mais, pour autant, le budget octroyé au service de la précarité n'a pas augmenté. En conséquence, pour permettre d'équilibrer le budget, les chèques d'accompagnement personnalisé sont distribués en priorité aux personnes seules et cela pénalise les familles qui ont des enfants car il y a cette année une hausse de l'inflation.

Cathy GIRARDIN

Je soutiens les propos de M. VILLEMUR.

Nicolas VIDEAU

Le contexte dans lequel nous agissons au quotidien fait que nous parvenons, malgré les difficultés, à remplir les missions du CCAS. C'est très important.

Jean-Paul VILLEMUR

Ce n'est pas mes propos. Nous aurions souhaité, de par l'augmentation de la subvention d'équilibre, que nous puissions accorder des aides facultatives supplémentaires aux familles.

Ce budget n'augmente quasiment pas.

Nicolas VIDEAU

La commission « Entraide et Solidarité » a fixé des règles de fonctionnement qui permettent de rester dans l'enveloppe fixé. Je mesure le travail qui est fait au sein de cette commission et je ne suis pas opposé à l'augmentation de la valeur des chèques attribués aux personnes les plus démunies.

Je suis ouvert à une évolution du mode de fonctionnement établi dans le règlement de la distribution de chèques aux personnes seules et aux familles.

Aurore NADAL

Ayons bien en tête, également, que la Ville de Niort a augmenté les subventions accordées aux associations d'aide alimentaire.

Deux administrateurs s'abstiennent sur le vote du Budget primitif - Budget Principal 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**Nicolas VIDEAU**

3) Actualisation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement

DELIBERATION N° 3**ACTUALISATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS**

.../...

Monsieur le Président expose :

Les décrets 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2018 ont modifié l'article L.2321-2 du CGCT notamment sur la partie relative à la fixation de la durée maximale des amortissements des subventions d'équipement inscrites au compte 204 (Subventions d'équipements versées) qui est portée à :

- 5 ans pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- 30 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations ;
- 40 ans pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Les décrets permettent également la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

Cette délibération a pour objet sur l'exercice 2024 :

- de permettre d'amortir sur les durées indiquées ci-dessus les subventions d'équipements qui financent les projets cités ;
- de neutraliser la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **DECIDER** d'amortir les subventions d'équipements inscrites au compte 204 comme indiqué ci-dessus et procéder à la neutralisation des amortissements de ces subventions d'équipement. Ce choix sera opéré, chaque année, selon l'option retenue dans le budget.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) Budget Primitif - Service Repas à Domicile 2024 (cf. Annexe n° II)

DELIBERATION N° 4

BUDGET PRIMITIF – SERVICE REPAS A DOMICILE 2024

.../...

Monsieur le Président expose :

Je sou mets aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2024 du Repas à domicile du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2024 ainsi présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chap	Libellé	Montant	Montant	Chap	Libellé	Montant	Montant
011	Charges à caractère général	312 747,00 €	364 800,00 €	70	Vente de prestations	462 000,00 €	543 000,00 €
012	Charges de personnels	232 000,00 €	252 000,00 €	74	Dotations et participations	94 000,00 €	76 000,00 €
	Autres charges de gestion courante	11 400,00 €	1 260,00 €	75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	10,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	245,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €
68	Dotation provisions	2 153,00 €	495,00 €	6149	Remboursement sur rémunération du personnel	6 000,00 €	3 990,00 €
042	Amortissement	4 200,00 €	4 200,00 €				
	TOTAL	563 000,00 €	623 000,00 €		TOTAL	563 000,00 €	623 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chap	Libellé	Montant	Montant	Chap	Libellé	Montant	Montant
204	Subvention aux organismes publics	1 000,00 €	1 000,00 €				
21848	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00 €		28XX	Amortissements	4 200,00 €	4 200,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 200,00 €	3 200,00 €				
	TOTAL	4 200,00 €	4 200,00 €		Total	4 200,00 €	4 200,00 €

Selon la nomenclature comptable M57 développée CCAS, le budget primitif est voté au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 1
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour extrait conforme
 NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
 Jérôme BALOGÉ
 Et par délégation,
 Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

.../...

M. VIDEAU présente la note relative au Budget Primitif Repas à Domicile 2024.

Le budget de fonctionnement 2024 est basé sur une activité projetée de 59 500 repas.

Les charges à caractère général augmentent de 16,54 % par rapport au budget 2023 et représentent 58,55 % des dépenses totales de fonctionnement. Les dépenses de personnels progressent de + 8,62 % par rapport au BP 2023 et représentent 40,45% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes liées à l'activité sont de + 33 %/réalisé 2023. Les autres recettes concernent l'aide de l'Etat pour un contrat aidé, les remboursements d'indemnités journalière (montant estimé : 4 000€).

Christian RIGONDAUD

Je souhaiterais savoir quelle est la nature du contrat aidé ?

Virginie MARCHAL

C'est un contrat aidé d'insertion : contrat PEC (parcours emploi compétences).

Jean-Marie CHALET

Je souhaiterais connaître le montant de l'achat du repas au prestataire car j'ai une augmentation de 161€ par mois ?

Virginie MARCHAL

Nous achetons le repas complet au prestataire pour la somme de 5,25€.

Elsa BARA

Retenons que, malgré ces augmentations, nous restons encore le service le moins cher du département.

Jean-Marie CHALET

J'ai constaté également que le prestataire n'indique pas sur l'emballage des repas le pourcentage des denrées alimentaires qui composent le repas. Il n'y a, parfois, même pas d'étiquette du tout.

Nicolas VIDEAU

S'il s'agit là d'une obligation légale mentionnée dans notre cahier des charges, il convient de la rappeler à notre prestataire afin qu'il s'y conforme.

Elsa BARA

Si cela n'était pas le cas, nous adresserions une alerte au prestataire pour lui demander une justification.

.../...

Nicolas VIDEAU

L'enjeu est maintenant de susciter des offres alternatives car pour le moment, le prestataire actuel est le seul à pouvoir répondre au marché des repas à domicile.

Cathy GIRARDIN

Est-ce que vous avez pris l'attache du Centre Hospitalier car il y a une restauration hospitalière ?

Nicolas VIDEAU

Oui. Mais cela ne les intéresse pas. Notre approche est restée sans suite.

Un administrateur s'est abstenu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Budget Primitif - Service Aide à Domicile 2024 (cf. Annexe n° III)

DELIBERATION N° 5**BUDGET PRIMITIF – SERVICE AIDE A DOMICILE 2024**

Monsieur le Président expose :

Je soumetts aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2024 du service d'Aide à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2024 ainsi présenté :

Section fonctionnement

DEPENSES		BP2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chapitre	Libellé	Montant	Montant	Chapitre	Libellé	Montant	Montant
Groupe II	Dépenses d'exploitation courante	33 000 €	27 200 €	Groupe I	Produits de la tarification	813 800 €	894 000 €
Groupe II	Dépenses de personnels	1 110 000 €	1 106 000 €	Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	375 100 €	275 900 €
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	45 200 €	36 000 €	Groupe III	Produits financiers et non encaissés	100 €	100 €
042	Amortissements	800 €	800 €				
	TOTAL	1 189 000 €	1 170 000 €		TOTAL	1 189 000 €	1 170 000 €

.../...

Section investissement

DEPENSES		BP2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chapitre	Libellé	Montant	Montant	Chapitre	Libellé	Montant	Montant
21	Immobilisations corporelles	8 000 €	5 000 €	10	Dotations, fonds divers	500 €	500 €
				13	Subventions	6 700 €	3 700 €
				040	Amortissements des immobilisations	800 €	800 €
	TOTAL	8 000 €	5 000 €		TOTAL	8 000 €	5 000 €

Selon la nomenclature comptable M22, le budget primitif est voté au niveau du chapitre pour chacune des deux sections.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour extrait conforme
 NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
 Jérôme BALOGE
 Et par délégation,
 Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

M. VIDEAU présente le budget du service d'Aide à Domicile 2024.

Les constats :

- une activité qui a du mal à atteindre les 30 000 heures (objectif 2024) ;
- une amélioration des conditions de travail des aides à domicile (mise en place du CTI en 2023) ;

Les éléments marquants :

- l'impact de la réforme de la tarification et libéralisation des tarifs depuis le 1er mars 2023 ;
- la prévision d'une hausse tarifaire de + 1€/heure pour 2024 (+3,33 %).

Les enjeux :

- . l'étude stratégique du service MAD ;
- l'enjeu CPOM avec la dotation qualité qui sera signé, cette année, par le Conseil Départemental et le CCAS ;
- le projet service autonomie fusionnant les services existants.

Les produits de la tarification progressent de 15,56% et représente un montant de 894 000€. Les autres produits baissent de 26,4% et représente 276 000€.

.../...

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement 2024, les charges à caractère général baissent de 18 % par rapport au budget 2023 et représentent 2,3% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de structures baissent de 20% par rapport au BP 2023 et représentent 3% des dépenses de fonctionnement.

Bernadette DORET-FOURNIER

En ce qui concerne le nombre d'heures, la demande existe mais est-ce qu'il n'y a pas corrélation entre l'absentéisme dû en partie à la difficulté à trouver des agents et le nombre d'heures à effectuer ?

Elsa BARA

Il y a plusieurs éléments. Effectivement, il y a les postes manquants. Nous travaillons actuellement avec France Travail pour pallier les situations d'urgence. L'audit du service va nous aider à identifier nos points forts et nos points faibles pour être plus attractif au niveau des recrutements.

Et puis, il y a l'absence d'une coordinatrice au sein de ce service, depuis le mois de septembre.

Le service Maintien à Domicile se compose des services Repas à Domicile, Aide à Domicile et Soins Infirmiers à Domicile qui n'ont pas le même public. C'est pourquoi, nous allons travailler sur une offre globale, sur une recherche de diversification de l'activité et nous allons chercher des recettes auprès d'autres partenaires.

Nicolas VIDEAU

Nous envisageons un partenariat avec MELIORIS et le Service Maintien à Domicile du CCAS car nous avons des complémentarités à mettre en place, et un partenariat avec le Centre Hospitalier afin de proposer un service territorial d'autonomie.

Virginie MARCHAL

Vous constatez que le budget est en équilibre mais les projections ne se réaliseront peut-être pas. Pour pouvoir équilibrer ce budget, il faudrait réaliser 37 000 heures.

Jean-Paul VILLEMUR

Il va y avoir une dette qui devra être compensée par la Ville de NIORT.

Alain BAUDIN

Je souhaiterais connaître la durée d'intervention d'un agent du MAD auprès de l'utilisateur ?

Elsa BARA

Notre plan d'aide moyen est 19 heures par mois pour une personne âgée.

.../...

Alain BAUDIN

Il serait intéressant de faire une étude de sociologie de ces services dans les zones urbaines et les zones rurales.

Joëlle AUMONIER

Il y a de la demande mais il n'y a pas de personnel. La durée d'un temps de toilette est d'environ 27 minutes, et selon le GIR, ce temps de toilette est trop réduit et peut s'apparenter à une forme de maltraitance.

Elsa BARA

Pour effectuer une toilette, nous sommes en moyenne autour de 30 minutes et 45 minutes lorsqu'il y a des manipulations à effectuer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**Nicolas VIDEAU**6) Tarifs 2024 - Service Aide à Domicile**DELIBERATION N° 6****TARIFS 2024 – SERVICE AIDE A DOMICILE**

Monsieur le Président expose,

Il est proposé d'adopter, à compter du 1^{er} mars 2024, de nouveaux tarifs applicables au service d'Aide à Domicile du CCAS. A ce jour, le tarif affiché pour le SAAD est de 30€/ heure.

Depuis le 1^{er} mars 2023, afin d'assurer une équité entre les services, le Conseil Départemental a proposé un tarif unique pour les SAAD basé sur le tarif réglementaire de 23€ et permet aux SAAD de proposer une tarification libre à leurs bénéficiaires.

A compter du 1^{er} janvier 2024 :

- le tarif réglementaire sera de 23.50€/heure pour les heures prestées dans le cadre de l'APA et la PCH ;
- la dotation qualité sera de 3,00€/heure ;
- la dotation pour les usagers au-dessous du seuil de pauvreté s'élève à 1,00€/heure
- les heures financées par les caisses de retraite, le tarif est fixé par la CNAV à 26.30€/heure.

Au vu du contexte inflationniste, la Ville de Niort a réévalué ses tarifs sur le principe d'une taux directeur de 5%, à l'exception de la restauration scolaire à 3% au regard du caractère social.

Il est proposé d'appliquer le même principe pour le CCAS, d'une augmentation de 3.33% de ses tarifs pour le SAAD comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

.../...

	Tarif horaire remboursé			Reste à charge	Tarif final 2024
	Tarif horaire	<1062€	dotation CD		TOTAL
APA < seuil pauvreté	23,5	1	3	3,5	31
APAP > seuil pauvreté hors jours fériés et we	23,5	0	3	4,5	31
heures WE /jours fériés majorées	23,5	0	3	9,5	36
PCH	23,5	0	3	4,5	31
aide sociale	23,5	0	0	0	23,5
caisses de retraite	26,3	0	0	0	26,3
sans prise en charge				31	31

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **D'ADOPTER** les tarifs des prestations d'aide à domicile à compter du 1^{er} mars 2024.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour extrait conforme
 NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
 Jérôme BALOGÉ
 Et par délégation,
 Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

Au vu du contexte inflationniste, la Ville de Niort a réévalué ses tarifs sur le principe d'un taux directeur de 5%, à l'exception de la restauration scolaire à 3% au regard du caractère social. Il est proposé d'appliquer le même principe pour le CCAS, d'une augmentation de 3.33% de ses tarifs pour le SAAD.

Par ailleurs, plusieurs mutations influent sur cette thématique, qui sont à la fois démographiques et économiques, mais aussi sociétales et comportementales. Les attentes des usagers et de leurs proches changent, la diversification des acteurs intervenant sur ce champ s'impose.

L'un des points de l'ordre du jour de la dernière Commission Grand Age et Handicap, a été l'étude stratégique du Service Maintien à Domicile. Dans le cadre de la réforme des services autonomie, le CCAS de Niort souhaite mettre à jour sa vision stratégique en matière de maintien à domicile : aide à domicile, soins à domicile, portage de repas à domicile.

L'étude est décomposée en 3 phases techniques :

- Phase 1 : diagnostic du secteur et des enjeux liés au vieillissement de la population.
- Phase 2 : audit de l'activité du service Maintien à Domicile du CCAS au regard de l'offre existante sur le territoire.
- Phase 3 : préconisations.

.../...

C'est le Cabinet SPQR de LYON qui a été retenu.

Elsa BARA

Notre choix a porté sur ce cabinet qui a une expérience et une connaissance du secteur public et notamment des CCAS.

Nicolas VIDEAU

Je souhaiterais que ce cabinet vienne présenter cette étude aux membres du Conseil d'Administration lors d'une prochaine séance.

Parmi les autres points abordés lors de cette commission, il y a eu le vieillissement à Niort, les rencontres SSIAD et le travail sur les indicateurs de suivi, le service d'Aide à Domicile d'aujourd'hui et demain, le fonctionnement du service, le profil des usagers et le niveau de l'activité.

Elsa BARA

En ce qui concerne le profil des usagers, nous allons réaliser une cartographie permettant de localiser les usagers.

Nicolas VIDEAU

Il serait intéressant de faire la même chose pour la commission Entraide et Solidarité notamment concernant les bénéficiaires des aides facultatives.

Pour ce qui est de l'augmentation des tarifs des repas et de l'information diffusée à l'ensemble des usagers, nous avons eu, à ce jour, une doléance d'un couple qui se plaignait de la forte hausse des tarifs. Mme BARA et moi-même iront rencontrer ce couple pour les aider administrativement à faire baisser, si possible, leur facture.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Nicolas VIDEAU

7) Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 - Service de Soins Infirmiers à Domicile (cf. Annexe n° IV)

DELIBERATION N° 7

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2024 – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'année 2024.

Monsieur le Président propose :

- **D'ARRETER** comme indiqué dans le document joint en annexe « Cadre EPRD synthétique » l'état prévisionnel des recettes et dépenses du SSIAD pour 2024.

.../...

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	15 720,00 €	885 419,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	819 000,00 €	10 021,00 €	Groupe I : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	94 280,00 €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels
Total des charges	929 000,00 €	895 440,00 €	Total des produits
Résultat comptable prévisionnel excédentaire		33 560,00 €	Résultat comptable prévisionnel déficitaire
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	929 000,00 €	929 000,00 €	Total équilibre du compte de résultat prévisionnel

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE

Résultat comptable prévisionnel excédentaire	0,00	33 560,00 €	Résultat comptable prévisionnel déficitaire
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			Produits des cessions d'éléments d'actifs
Dotations aux amortissements	11 000,00 €		Quote-parts des subventions et fonds associatifs
Engagements à réaliser sur ressources affectées			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
Sous-total	11 000,00 €	33 560,00 €	Sous-total
Capacité d'autofinancement	0,00	22 560,00 €	Insuffisance d'autofinancement

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle	22 560,00 €	0,00	Capacité d'autofinancement prévisionnelle
Remboursement des dettes financières			Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations	15 000,00 €		Apports, dotations et subventions
Autres emplois			Autres ressources
Total des emplois	37 560,00 €	0,00	Total des ressources
Apport au fonds de roulement	0,00	37 560,00 €	Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibré du tableau de financement	37 560,00 €	37 560,00 €	Total équilibré du tableau de financement

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour extrait conforme
 NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
 Jérôme BALOGÉ
 Et par délégation,
 Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

M. VIDEAU présente la note explicative de l'EPRD 2024 -SSIAD.

Les enjeux du SSIAD 2024 sont la réforme du service autonomie, la réforme du financement, l'étude stratégique, la hausse d'activité, le recrutement, le projet de service et la création des partenariats.

.../...

Elsa BARA

Nous souhaitons former les auxiliaires de vie du Service d'Aide à Domicile pour qu'elles puissent soutenir et intervenir auprès du service de Soins Infirmiers à Domicile.

Alain BAUDIN

Il existe combien de SSIAD à NIORT ?

Elsa BARA

Il y a 2 SSIAD, celui du CCAS et celui du Centre hospitalier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**Nicolas VIDEAU**8) Cession d'un véhicule**DELIBERATION N°****CESSION D'UN VEHICULE**

Monsieur le Président expose :

Le CCAS doit assurer le renouvellement de son parc automobile et a décidé de se séparer d'un véhicule au vu de son état général, de son kilométrage, de son âge, et des réparations à réaliser.

En lien avec la Ville de Niort qui s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique de vente aux enchères de ses biens, en signant une convention avec la société Agorastore qui propose ses services de commissaire – priseur (prise de photos et gestion complète de la vente aux enchères), le CCAS s'est joint à cette démarche en signant une convention auprès du même prestataire.

Le CCAS propose de céder le véhicule suivant :

- Véhicule C8 Citroën
- Immatriculation : AF-922-AJ
- Date de 1ère immatriculation : 2/07/2007
- Numéro d'inventaire : 001241
- Prix de réserve : 500€

Dans l'hypothèse, où le véhicule ne trouverait pas preneur lors de la vente aux enchères, le CCAS propose de faire une cession de ce véhicule en l'état à titre gratuit à l'association AIVE (Association pour l'Insertion Via l'Economique) sise 200, rue Jean Jaurès – Z.I. Saint Florent – 79000 NIORT.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession du véhicule comme présenté ci-dessus ;
- **APPROUVER** le principe de cession à titre gratuit à l'association AIVE en cas de vente aux enchères infructueuse.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

.../...

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

Le CCAS doit assurer le renouvellement de son parc automobile et a décidé de se séparer d'un véhicule (C8 Citroën) au vu de son état général, de son kilométrage, de son âge, et des réparations à réaliser.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) Convention d'adhésion au secrétariat des Conseils Médicaux placés auprès du CDG 79

DELIBERATION N° 9

CONVENTION D'ADHESION AU SECRETARIAT DES CONSEILS MEDICAUX PLACES AUPRES DU CDG 79

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG 79) et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort ont signé une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour l'adhésion aux secrétariats des instances médicales (conseil médical en formation plénière ou en formation restreinte) placés auprès du CDG 79 depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cette convention a été renouvelée par différents avenants, dans les mêmes modalités de gestion dont le terme était au 31 décembre 2023.

Cette prestation proposée par le centre de gestion était soumise à une contribution de 200€ par dossier présenté en instance médicale qui correspond :

- aux charges de fonctionnement du centre de gestion ;
- aux charges et formation des personnels du centre de gestion ;
- aux honoraires et déplacements des médecins siégeant aux conseils médicaux.

Dans le cadre du renouvellement de cette prestation, le centre de gestion propose une nouvelle convention, pour une durée de 2 ans, avec une évolution tarifaire progressive de la manière suivante :

- **225 €** pour l'année 2024
- **250€** pour l'année 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale de Niort remboursera les frais d'expertise de ses agents réglés par le centre de gestion, ainsi que les frais de déplacement des représentants des élus et du personnel, membres de la formation plénière.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle convention d'adhésion aux secrétariats du conseil médical (formation plénière et formation restreinte) placés auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président à le signer ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

.../...

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10) Avenant N° 2 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires auprès du CDG 79

DELIBERATION N° 10

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISES A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES AUPRES DU CDG 79

Par délibération en date du 16/10/1995, il a été décidé d'adhérer au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Cette adhésion fait l'objet d'une convention qui précise que le Centre de gestion peut mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de Niort, des agents non titulaires pour faire face à des besoins de remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter la participation aux frais de gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 en passant cette dernière de 6 % à 7% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition. Il convient en conséquence de signer un avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 7 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 14 février 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU

.../...

Virginie MARCHAL

C'est une ancienne convention que l'on n'utilise pas au CCAS car nous établissons des contrats.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**Nicolas VIDEAU****11) Liste des décisions - cf. Annexe n° V)****Christian RIGONDAUD**

Je souhaiterais avoir des explications complémentaires concernant la convention relative au contrat de ville 2023 : projet "favoriser l'accès à un mode de garde pour les personnes en insertion" entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT ?

Nicolas VIDEAU

Nous mettons à disposition un certain nombre de places en crèches pour garder les enfants des personnes qui seraient en insertion professionnelle.

Elsa BARA

Il s'agit de la réservation de 1,5 place au sein de la "crèche Angélique" et de la Halte-Garderie "A Petits Pas" situées sur le quartier du Clou-Bouchet.

L'action consiste à mobiliser les structures d'accueil existantes et de dédier des places aux personnes en parcours d'insertion. Une première expérience a été testée par le Conseil départemental des Deux-Sèvres depuis fin 2020, avec une place dédiée à la crèche d'entreprises Les COLIBRIS, sur la zone commerciale Mendes-France.

Le CCAS propose d'accueillir des demandes prescrites par les acteurs de l'insertion (dont la Mission Locale, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et le Bureau Insertion du CD 79). Un besoin ponctuel/court est orienté vers la Halte-Garderie et un besoin d'accueil plus long/régulier vers la crèche. C'est à la réception des prescriptions que le CCAS oriente vers l'une ou l'autre des structures. Cette diversité d'offres permet d'adapter la proposition à la famille en fonction de sa situation.

En complément des places réservées, le CCAS met en œuvre un accueil spécifique pour les personnes "prescrites" : soit en amont de l'accueil, soit pour prendre le relais sur un mode d'accueil plus durable.

Nicolas VIDEAU

Je vous informe que notre collègue Laurent FERON, Directeur général de l'association MELIORIS, recevra le vendredi 15 mars 2024 l'insigne de Chevalier dans l'ordre National du Mérite des mains de Madame Emmanuelle DUBEE, Préfète des Deux-Sèvres. Nous sommes toutes et tous invités.

.../...

Par ailleurs, notre collègue Jean-Marie CHALET, quant à lui, a reçu la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif.

Félicitations à nos deux éminents Administrateurs et merci à toutes et à tous.

Le prochain Conseil d'Administration du CCAS se déroulera **le jeudi 11 avril 2024 à 14 H 30 dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville de Niort.**

La séance est levée à 16 H 56.



Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
Nicolas VIDEAU

ANNEXES



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Budget Primitif

Budget
principal

2024



Les constats

- Accentuation de l'effet ciseaux recettes / dépenses réelles depuis 2023
- Augmentation de la subvention de fonctionnement de la Ville (+400 000€)
- Progression de la masse salariale (évolutions réglementaires et hausse relative de l'effectif en lien avec 2 projets du CCAS)
- Un contexte inflationniste encore présent



Les projets impactant 2024

- Augmentation de l'offre petite enfance avec la création d'une crèche 24 places
- Délocalisation du Relais petite enfance et LAEP
- Amélioration de l'accueil des enfants, usagers et les conditions de travail des agents avec la mise en place d'une étude énergétique de nos bâtiments
- De nouveaux projets : MMPT, mission facilitateur numérique répondant à l'évolution des besoins des publics
- Accompagnement à la mise en œuvre des projets de service et du projet de direction



Les enjeux

- Mettre à plat la stratégie du CCAS pour les secteurs du maintien à domicile et de la petite enfance
- Identifier nos spécificités et notre place dans l'écosystème
- Enjeux RH : travailler sur un observatoire de l'absentéisme et des remplacements
- Solliciter de nouveaux financements partenariaux en lien avec le service ingénierie financière
- Dégager des marges de manœuvre en fonctionnement et permettre une CAF nette positive

LE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	996 995	1 073 840	7,71%	013- Atténuation de charges	19 400	15 000	-22,68%
012- Charges personnelles	7 130 000	7 700 000	7,99%	70- Produits des services et ventes	523 500	576 500	10,12%
022- Dépenses imprévues	0	0	0,00%	74- Subventions	8 334 300	8 524 900	2,29%
65- Autres charges	587 198	182 600	-68,90%	75- Autres produits de gestion courante	3 500	8 600	145,71%
66- Charges financières	30 130	33 000	9,53%	77-Produits exceptionnels	2 000	1 000	-50,00%
67-Charges exceptionnelles	4 000	3 500	-75,03%				
68-	5 077	3 060	-39,71%				
Total Dépenses réelles	8 753 400	8 996 000	2,77%	Total Recettes réelles	8 882 700	9 126 000	2,74%
023- Virement à la section d'investissement	141 300	86 000	-39,14%	042- Opérations d'ordre transfert entre sections	125 300	81 000	-35,36%
042- Opérations d'ordre transfert entre sections	113 300	125 000	10,33%				
TOTAL	9 008 000	9 207 000	2,21%	TOTAL	9 008 000	9 207 000	2,21%

Section investissement

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
16- Emprunt (capital)	129 300	129 000		024- Produits cessions d'immobilisations	300 000	0	
20/204 - Immobilisation non corporelles	55 500	77 500		10- Dotations et autres	25 000	100 000	
21- Immobilisations corporelles	262 900	208 500		13- Subventions	29 400	185 000	
23- Immobilisations en cours	30 000	0		16- Emprunts	0	0	
27-Autres immobilisations financières	15 000	15 000		27- Autres immo. financières	9 000	15 000	
Total Dépenses réelles	492 700	430 000	-12,73%	Total Recettes réelles	363 400	300 000	-17,45%
040-Opération d'ordre	125 300	81 000		021- Virement à la section d'investissement	141 300	86 000	
				040-Opérations d'ordre (amortissements)	113 300	125 000	
TOTAL	618 000	511 000	-17,31%	TOTAL	618 000	511 000	-17,31%

En 2024, nous notons une tendance au rééquilibrage de notre budget et à un retour à l'équilibre de notre capacité d'autofinancement

Des recettes réelles sécurisées en hausse

- ❖ Augmentation de la subvention communale de 400 000€ soit au total 5 450 000€ (+8%)
- ❖ Continuité des financements partenariaux (PRE, intervention sociale, médiation, observatoire des solidarités...)
- ❖ Continuité des « nouveaux » financements des dispositifs Réseau fraternel et précarité menstruelle

De nouveaux projets

- ❖ Crèche Pomme d'Api : soutien de la CAF pour l'ouverture d'une nouvelle crèche et la délocalisation du relais petite enfance et du LAEP prévision 301 000€ de recettes soit 181 000€ de plus que la crèche familiale
- ❖ Mieux manger pour tous : projet sur 3 ans avec financement de l'Etat à hauteur de 120 000€
- ❖ Une Nouvelle mission : facilitateur numérique et social (26 000€ financés par la Poste)
- ❖ A venir mais non encore budgétisés : maison de la Parentalité (renfort des missions du RPE), transport solidaire

Quelques incertitudes....

- ❖ La convention gens du voyage renouvelée pour 3 ans, mais incertitudes sur la suite (financement de 153 000 € pour 2024)

Des évolutions à la hausse

- ❖ Hausse du budget alimentation des crèches : +34% par rapport au BP 2023
- ❖ Hausse des locations immobilières : +16 000€ (prévision de la redevance pour la location des locaux Arcande)
- ❖ Frais d'étude : + 40 000€ (prévision audit secteur petite enfance)
- ❖ Frais d'honoraires : + 8 000€ (prévision accompagnement des projets de service) + 5 000€ (recours à un avocat face aux désordres de la crèche du Mûrier)
- ❖ Aides facultatives : +8 000€ pour la mise en place de chèques verts (en lien avec le projet Mieux manger pour tous)
- ❖ Impact de la crèche Pomme d'Api et de la délocalisation du relais petite enfance sur les frais de fonctionnement et sur la masse salariale (+ 5 postes financés) : +159 000€ de charges de fonctionnement

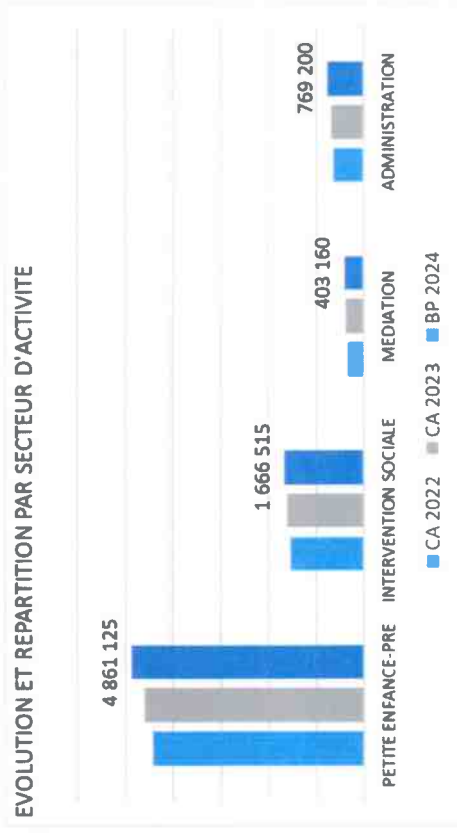
Des évolutions à la baisse

- ❖ Baisse du budget des fluides (eau, électricité, gaz) : le budget 2023 avait été fortement augmenté face à l'incertitude des nouveaux marchés. Un estimatif a été réalisé et nous pouvons envisager une réduction de ce poste de 41 000€
- ❖ Suppression de la subvention de fonctionnement au budget SAD effective depuis 2023 : -355 000€/BP 2023 (non réalisé) dans le cadre des négociations concernant la reprise des déficits du SAAD
- ❖ Baisse de l'assurance statutaire du personnel grâce à la mise en place d'un groupement d'achat avec la Ville : -3 000€ soit -19%

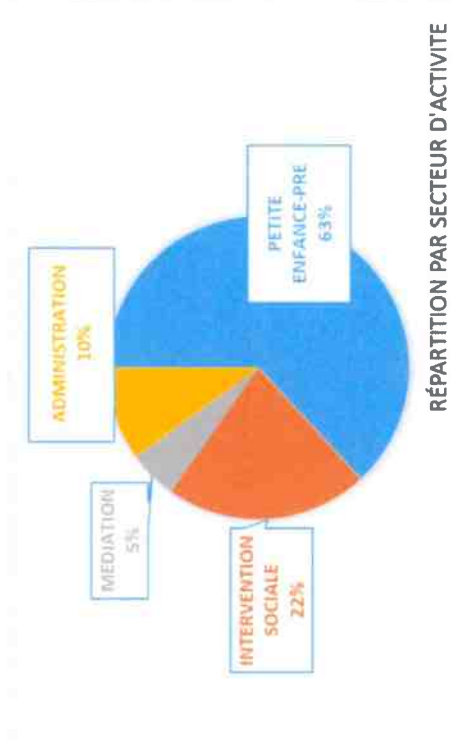
- ❖ Basculement de la subvention CASC du chapitre 65 au 012 (masse salariale) : 49 000€

LES DEPENSES DE PERSONNELS BUDGET PRINCIPAL 2024

La masse salariale progresse de **6 %** par rapport au réalisé 2023 et représente **85,6% des dépenses de fonctionnement réelles**



Une enveloppe de remplacement de 400 000€ est budgétisée pour faire face aux absences, particulièrement dans le secteur petite enfance.

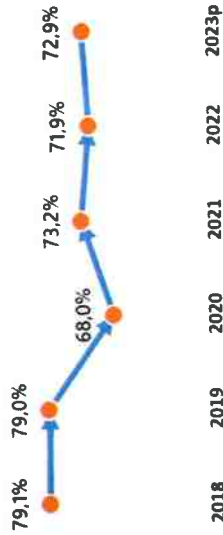


Impacts 2024	Hausse	Baisse
Evolutions réglementaires		
5 points d'indice au 1/01	92 400€	
Dégel du point depuis le 1/07/23 + hausse SMIC	114 700€	
CTI travailleurs sociaux (2022 payé en 2023)		- 65 000€
Evolution budgétaire		
Basculement de la cotisation CASC en masse salariale	63 300€	
Evolutions organisationnelles		
Gel d'un poste rédacteur + un poste chargé de mission		-210 000€
Suppression de la crèche Farandole (-4 postes)		
Création de la crèche Pomme d'Api (+9 postes)	482 000€	
Total	752 400€	-477 400€

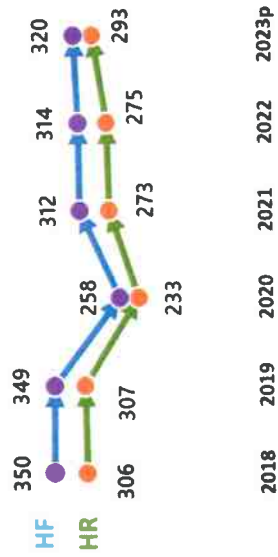
A cela ces impacts spécifiques, s'ajoutent les impacts habituels (promotions de grades, changements d'échelons, GIPA...)

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	432 811	450 860	4,17%	Recettes usagers	491 500	545 000	10,89%
012- Charges personnels	4 514 200	4 799 990	6,33%	Participation CAF, MSA...	1 997 500	2 313 400	15,81%
65- Autres charges	30 760	-	-100,00%	Remboursements frais personnels	10 000	5 000	-50,00%
TOTAL	4 977 771	5 250 850	5,49%	TOTAL	2 499 000	2 863 400	14,58%

Evolution du taux d'occupation en accueil collectif



Evolution des heures facturées (HF) et des heures réalisées (HR)



L'année 2024 est marquée par la fermeture de la crèche Farandole, l'ouverture de la crèche Pomme d'Api et la délocalisation du Relais petite enfance.

Nouveauté : crèche Pomme d'Api (24 places)

Dépenses	Montant
Masse salariale, charges de fonctionnement	499 400€
Recettes	
PSU CAF, usagers	301 400€
Reste à charge	198 000€
Ecart / crèche farandole	-20 000€

Les recettes prévisionnelles augmentent de 14,58% prennent en compte cette évolution, mais aussi une projection d'heures facturées identique à 2023 avec une structure supplémentaire.

Financements partenaires/usagers (+14% / 2023)

Prévisions recettes	Montant
Recettes usagers	545 000€
Bonus territoire	640 000€
PSU établissements	1 673 400€

Chap 011 : charges à caractère général service petite enfance (+4,17%)

Les charges d'exploitation budgétées en 2023 avaient progressé de 21% essentiellement du fait de la hausse du coût de l'énergie.

Les principaux impacts :

- Le budget alimentation : +34% (nouvelle crèche . impact de l'inflation, remplacement du cuisinier sur la crèche Mélodie)
- Rééquilibrage des charges d'énergie (-16%)
- Hausse des charges de location de +42% avec la location du bâtiment Arcande pour le Relais petite enfance
- La création d'une nouvelle structure et la délocalisation du RPE a un impact sur tous les postes de dépenses

Chap 012 : masse salariale petite enfance (+6,33%)

Les dépenses sont impactées par la hausse de la masse salariale en lien notamment avec l'augmentation du nombre de postes pour la crèche Pomme d'Api (+5).

La cotisation CASC est désormais intégrée à la masse salariale (30 690€), elle était jusque là imputée en chapitre 65.

L'année 2024 sera pour le secteur petite enfance une année de transition avec la mise en plat de la stratégie du CCAS pour son activité petite enfance. Un audit va être réalisé à la fois sur le volet organisationnel et le volet RH (absentéisme, remplacements....)

Projet réussite éducative

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	27 355	31 110	13,73%	Financement partenaires	80 000	85 000	6,25%
012- Charges personnels	58 500	61 135	4,50%				
65- Autres charges	320	-	-100,00%				
TOTAL	86 175	92 245	7,04%	TOTAL	80 000	85 000	6,25%

Le dispositif Réussite éducative est financé à hauteur de 92% par l'Etat. Il couvre les dépenses de personnels (1 agent et 8 vacataires) ainsi que les charges générales nécessaires au fonctionnement.

Le CCAS prend en charge les frais liés aux missions de 6 services civiques (indemnité de 111,35€ par jeune sur 8 mois soit 5 344€)

A noter cette année, la prévision d'un financement de 5 000€ par la CAF dans le cadre du CLAS (contrats locaux d'accompagnement de scolarité) : 8 clubs coup de pouce et 3 écoles étaient éligibles.

Le reste à charge prévisionnel du secteur Petite enfance-PRE représente 2 394 695€

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	116 534	107 570	-7,69%	Recettes usagers (logements relais)	3 500	5 990	71,14%
012- Charges personnels	1 528 500 €	1 666 515 €	9,03%	Financement partenaires	477 500	571 400	19,66%
65- Aides facultatives	160 000	168 000	5,00%				
65- Autres charges	18 320	8 500	-53,60%				
TOTAL	1 823 354	1 950 585	6,98%	TOTAL	481 000	577 390	20,04%

Financement partenaires (+20%/ 2023)

PRESTATIONS	FINANCEURS	MONTANTS
Convention RSA	CD 79	138 000€
Convention Gens du Voyage	FSE	137 700€
	CD 79	23 000€
	Etat (DDETSPP)	15 000€
	CAN-HVS-Pays Mellois	700€
Logements relais	Etat (DDETSPP)	22 000€
Samu social	Etat (DDETSPP)	28 000€
Marché ASLL	CD 79	160 000€
Précarité menstruelle	Etat (DDETSPP)	7 000€
Mieux manger pour tous	Etat	40 000€
TOTAL		571 400€

Il est à noter depuis 2023, la hausse des financements RSA (+18 000€) et ASLL (+32 000€)

Le reste à charge prévisionnel du secteur Intervention sociale représente 1 373 195€

Chap 011 : charges à caractère général (-7,69%)

- Rééquilibrage des dépenses énergétiques : -14 000 €/2023
- Impact du projet MMPT : +3 000€

Chap 012 : charges de personnels (+9%/BP 2023)

- 1 poste chargé de mission MMPT : +40 000€
- 1 mission de facilitateur numérique : + 25 000€
- 1 départ en retraite d'un agent d'accueil prévu
- CTI versé pour l'année 2024 contrairement à 2023 impactée par le CTI 2022
- Cotisation CASC basculée en 012 : 8 000€

Chap 65 – Autres charges (-53%)

- Aides facultatives : enveloppe 160 000€ + chèques verts 8 000€
- Subvention associations (8 500€)
- Basculement de la cotisation CASC en 012

Projet Mieux manger pour tous

	DEPENSES	MONTANT
011	Alimentation, communications, prestations	3 000€
012	Poste chargé d'animation	29 000€
65	Chèques verts	8 000€
	TOTAL	40 000€

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
011- Charges à caractère général	24 550	25 190	2,61%	Financement partenaires	40 000	51 000	27,50%
012- Charges personnels	326 700	403 160	23,40%				
65- Autres charges	2 560	0	-100,00%				
TOTAL	353 810	428 350	21,07%	TOTAL	40 000	51 000	27,50%

Financement partenaires (+27,5%/ 2023)

Depuis 2022, la mission Réseau fraternel et la médiation en milieu postal sont rattachés budgétairement au service médiation.

PRESTATIONS	FINANCEURS	MONTANT
Veille préventive en milieu scolaire	Etat	10 000€
Médiation par les pairs	CAN	3 000€
Réseau fraternel	Conf des financeurs	10 000€
Aide aux personnes vulnérables	La Poste	28 000€
TOTAL		51 000€

En 2024, l'accompagnement des usagers de la Poste sera doublée avec une prestation de 2 jours par semaine à compter du 1^{er}/04/2024, Pour cela, une mission de facilitateur numérique est instaurée en expérimentation sur un an .

Les charges de personnels augmentent de 23% / BP 2023, mais seulement de 6% par rapport au réalisé 2023, pour 2 raisons principales en plus des évolutions réglementaires:

- Le réalisé 2023 englobe le CTI versé aux médiateurs qui n' avait pas été prévu au budget 2023
- Le recrutement d'une chef de service depuis l'été 2023

Le reste à charge prévisionnel du secteur Intervention sociale représente 377 350€

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	%	RECETTES	BP 2023	BP 2024	%
022- Dépenses imprévues	00	00	00%	Financement partenaires	801 300	85 600	-89,32%
011- Charges à caractère général	423 100	459 110	8,51%	Financement VDN	5 050 000	5 450 000	7,92%
012- Charges personnels	760 600	769 200	1,13%	Remboursement frais personnels	9 400	10 000	6,38%
65- Autres charges	375 558	6 100	-98,38%	Autre produits	2 000	3 610	80,50%
66- Charges financières	30 130	33 000	9,53%				
67- Charges exceptionnelles	4 000	3 500	-12,50%				
68- Dotation aux provisions	5 077	3 060	-39,73%				
023- Virement section inv	141 300	86 000	-39,14%				
042- Opérations d'ordre	113 300	125 000	10,33%	042- Opérations d'ordre	125 300	81 000	-35,36%
TOTAL	1 853 065	1 484 970	-19,86%	TOTAL	5 988 000	5 630 210	-5,98%

Baisse des charges (-19,86%) :

- Depuis 2023, suspension du versement de la subvention d'équilibre au budget maintien à domicile (362 000€ prévus au BP 2023 non réalisés) ce qui explique la baisse de 98% du chapitre 65

- Les dépenses de personnels progressent de 1,13%/ BP 2023, mais de 12,57% par rapport à l'exécuté 2023 pour 2 raisons : recrutement à la direction du CCAS seulement depuis avril 2023, un poste de chargé de mission non pourvu et un poste de rédacteur gelé depuis novembre 2023 qui sera supprimé sur l'exercice 2024 générant une économie de 50 000€ Elles englobent également la cotisation au CASC (3 300€)

- Le chapitre 011 comprend les reversements à la Ville et la CAN pour les prestations suivantes :

- Prestation RH 268 000€
- Prestations bâtiment/espaces verts 16 000€

Autres prestations :

- Prestation médecine du travail (CDG 79) 3 000€
- Prestation accompagnement projets de services 8 000€
- Frais d'actes et contentieux (désordre crèche du Mûrier) 5 000€
- Frais d'étude stratégique secteur petite enfance 40 000€

Baisse des recettes... qui est en fait une hausse des RRF

- En 2024, l'augmentation de la subvention communale de 400 000€ vient conforter les recettes réelles de fonctionnement du CCAS, En effet, chaque année, notre capacité d'autofinancement s'amenuisant, nous anticipions l'utilisation d'une partie de nos excédents cumulés (2023 : prévision de 760 800€)

Cela explique la baisse de ce poste de 89%

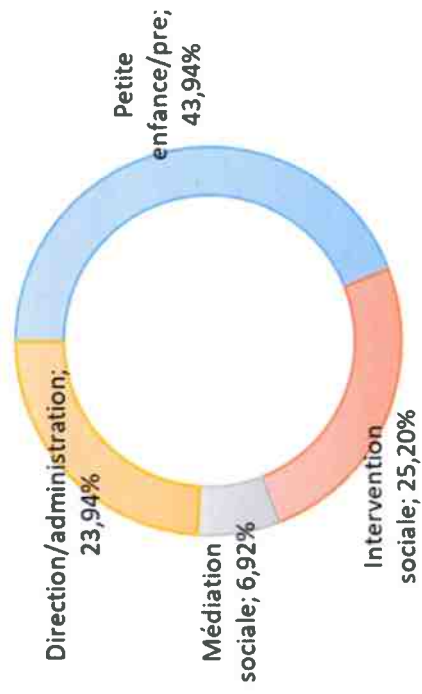
- Les autres financements correspondent aux crédits FIPHFP (8 000€) et au financement de 50% du poste de la mission Observatoire des solidarités (32 000€)

Le reste à charge prévisionnel du secteur d'activité sans la subvention communale représente 1 304 760€

RESTE A CHARGE / SECTEUR D'ACTIVITE

	COUTS/ SECTEUR D'ACTIVITE	FINANCEMENTS AUTRES	RESTE A CHARGE SUBVENTION VDN
Petite enfance/PRE	5 343 095	2 948 400	2 394 695
Intervention sociale	1 950 585	577 390	1 373 195
Médiation sociale	428 350	51 000	377 350
Direction/administration	1 484 970	180 210	1 304 760
TOTAL	9 207 000	3 757 000	5 450 000

UTILISATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE

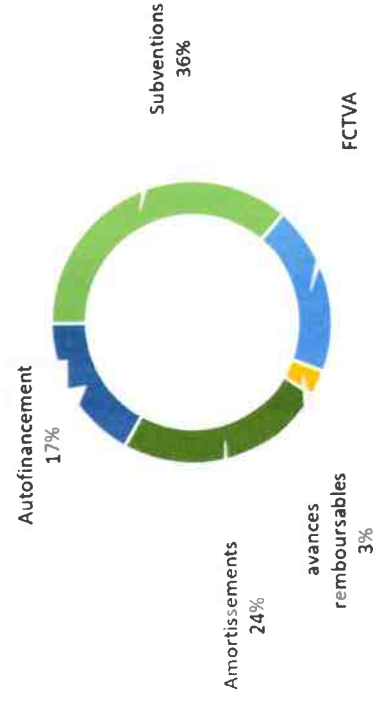


Dépenses d'investissement

PREVISIONS INVESTISSEMENTS	MONTANTS
Etudes 62 200€	42 000€ 20 000€
Etude énergétique bâtiments et crèches Etude restauration centrale	
Travaux 95 100€	22 500€ 13 700€ 58 900€
Fin travaux pôle enfance WC PMR Mélodie Travaux divers dans les crèches et locaux CCAS (volets, stores,,,,)	
Equipements/mobiliers	113 400€
Renouvellement dans les crèches Bâtiments CCAS	
Avances remboursables	15 000€
Emprunts	85 000€ 44 000€
Bâtiment CCAS Pôle enfance	
Subventions 10 500€	10 500€
Informatique, RIA	
Licences	5 000€
Petite enfance	
TOTAL DEPENSES REELLES	430 000€

Recettes d'investissement

Recettes Investissement 2024





Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Budget Primitif

Repas à
Domicile

2024

Le budget de fonctionnement 2024 est basé sur une activité projetée de 59 500 repas

Section fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2023		BP 2024		Evolution		RECETTES		BP 2023		BP 2024		Evolution	
		Montant	Montant	Montant	Montant	%	%	Chap	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant	%	%
011	Charges à caractère général	312 747,00 €	364 800,00 €	16,64%	70	Vente de prestations	462 000,00 €	543 000,00 €	17,53%						
012	Charges de personnels	232 000,00 €	252 000,00 €	8,62%	74	Dotations et participations	94 000,00 €	76 000,00 €	-19,15%						
65	Autres charges de gestion courante	11 400,00 €	1 260,00 €	-88,95%	75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	10,00 €							
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	245,00 €	-51,00%	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%						
68	Dotation provisions	2 153,00 €	495,00 €	-77,01%	6149	Remboursement sur rémunération du personnel	6 000,00 €	3 990,00 €	-33,50%						
042	Amortissement	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00%											
	TOTAL	563 000,00 €	623 000,00 €	10,66%		TOTAL	563 000,00 €	623 000,00 €	10,66%						

Section investissement

Chap	Libellé	BP 2023		BP 2024		Evolution		RECETTES		BP 2023		BP 2024		Evolution	
		Montant	Montant	Montant	Montant	%	%	Chap	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant	%	%
204	Subvention aux organismes publics	1 000,00 €	1 000,00 €												
21848	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00 €			28XX	Amortissements	4 200,00 €	4 200,00 €							
2188	Autres immobilisations corporelles	2 200,00 €	3 200,00 €												
	TOTAL	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00%		Total	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00%						

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 - REPAS A DOMICILE

Chap. 011 : Les charges à caractère général augmentent de **16,64 %** par rapport au budget 2023 et représentent 58,55% des dépenses totales de fonctionnement

Charges générales (011)	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Fluides	2 200,00	5 400,00	3 200,00
Carburant	7 000,00	4 000,00	5 000,00
Alimentation	251 000,00	270 000,00	315 000,00
Fournitures	1 500,00	1 400,00	1 500,00
Locations immobilières	6 000,00	6 000,00	9 600,00
Locations véhicules	18 500,00	16 265,00	20 000,00
Maintenance matériels	6 700,00	6 382,00	6 600,00
Assurances	2 100,00	2 100,00	2 800,00
Cotisations, formations	1 000,00	1 000,00	800,00
Divers (missions, intermédiaires,,)	1 900,00	200,00	300,00
TOTAL	297 900,00	312 747,00	364 800,00

Les évolutions significatives :

- Hausse du poste alimentation (+16,67%/BP 2023) en lien avec l'augmentation des coûts du repas et un estimatif de repas supérieur à 2023. Le budget alimentation réalisé 2023 est de 291 946€, la hausse est égale à +7,89%/ réalisé 2023
- Les locations immobilières concernent les frais de location de l'espace Michelet et les locaux de la Chamoiserie, ainsi que les charges de propriété (convention revue en 2023 avec une comptabilisation réelle des fluides répartie entre les utilisateurs)
- Le poste locations de véhicules englobe la location longue durée d'un d'un fourgon (13 500€ / an) et une enveloppe de 6500 € est budgétée pour de la location temporaire ou longue durée.

Les autres charges de gestion courante (65) : 1 260€

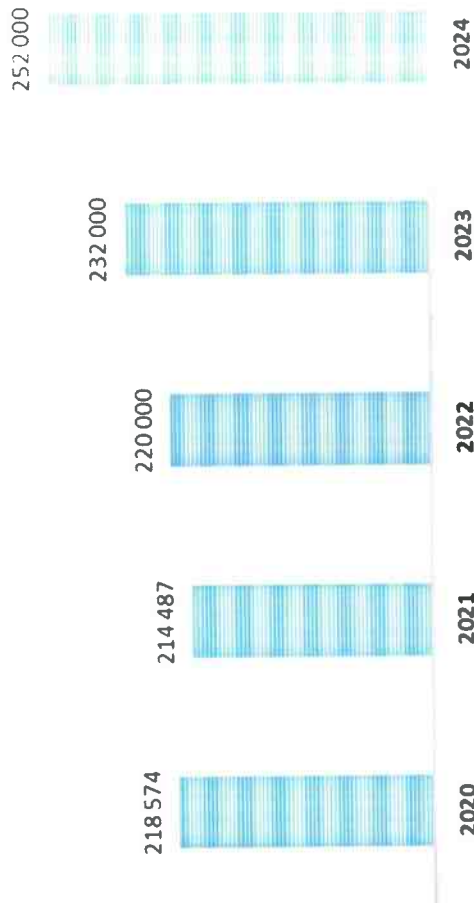
- les subventions au CASC sont désormais en charges salariales (012) pour 1 700€
- les admissions en non valeurs : baisse de ce poste qui avait été gonflé en 2023 pour une dette d'un usager que l'on prévoyait de devoir inscrire en admissions en non valeur

Les charges exceptionnelles (67) : 245€

Les dotations pour provisions pour dépréciation des actifs circulants(6817) : 495€ sont provisionnés pour 2024, qui complètent la provision de fin 2023, pour un montant global de 2620€ (15% des créances douteuses de plus de 2 ans)

Chap. 012 : les dépenses de personnels progressent de + 8,62% par rapport au BP 2023 et représentent 40 ,45% des dépenses de fonctionnement

EVOLUTION MASSE SALARIALE RAD



Les évolutions :

L'effectif du service se compose de :

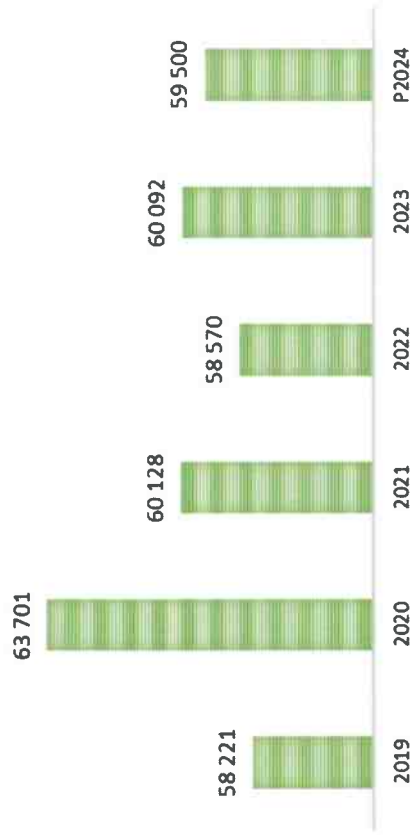
- 4,2 ETP agents de portage de repas dont un contrat aidé recruté en décembre 2022 (5 agents)
- 0,95 ETP de charges de personnels encadrants et administratifs et agent du portage qui par roulement participe aux commandes de repas....

Les impacts : en plus des évolutions habituelles (GVT, avancements de grades...) ont été budgétés :

- la cotisation CASC : +1700€
- 5 points d'indice supplémentaires : + 2 700€
- Dégel du point depuis le 1/07/23 : 2600€
- Prévion hausse 1% CNRACL :1 200€
- crédits de remplacements : + 5 000€

Le recours à un contrat aidé permet d'espérer une recette en atténuation de charges de 4 000€ pour l'année

EVOLUTION NOMBRE DE REPAS DISTRIBUÉS



Recettes liées à l'activité : +33% /réalisé 2023

Les recettes du repas à domicile sont prévues à hauteur de 619 000€

Les tarifs 2024 ont été revus pour tenir compte :

- De l'évolution du coût des denrées alimentaires liée à l'inflation (+32% prix de la denrée alimentaire depuis 2020)
- Permettre l'équilibre financier du service avec la comptabilisation d'un coût service qui correspond au coût de fonctionnement du service

Des modifications ont été apportées :

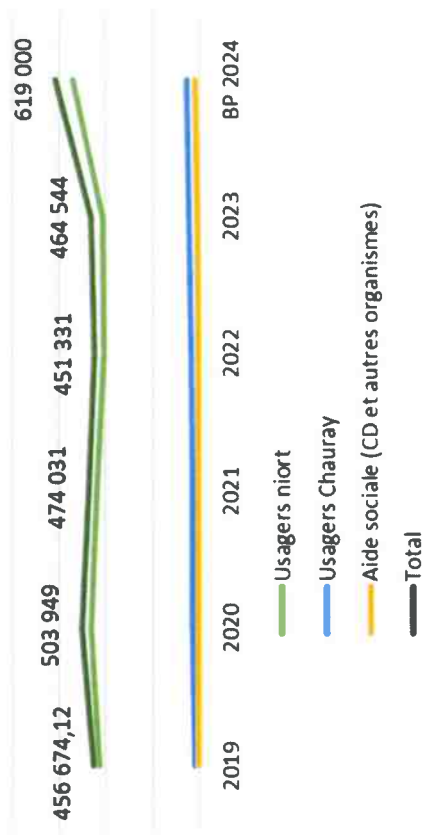
- Une facturation du coût du service de 5,50€ (facturation applicable seulement pour les repas composés de 5 éléments) ; il est rappelé que les usagers peuvent bénéficier de 2,75€ en crédit d'impôt par repas
- Une révision du nombre de tranches qui passe de 5 à 4

Ces réajustements devraient permettre un rééquilibrage des résultats du repas à domicile sous réserve d'un maintien du nombre de repas et de la répartition par tranches actuelle.

Les autres recettes

Les autres recettes concernent l'aide de l'Etat pour un contrat aidé, les remboursements d'indemnités journalières (montant estimé : 4 000 €).

Evolution produits de l'activité





Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Budget Primitif

Service
d'Aide à
domicile

2024

Les constats

- Une activité qui a du mal à atteindre les 30 000 heures (objectif 2024)
- Amélioration des conditions de travail des aides à domicile (mise en place du CTI en 2023)

Les éléments marquants

- Impact réforme de la tarification et libéralisation des tarifs depuis le 1^{er} mars 2023
- Prévision d'une hausse tarifaire de + 1€ / heure pour 2024 (+3,33%)

Les enjeux

- Etude stratégique du service MAD
- Enjeu CPOM avec la dotation qualité
- Projet service autonomie fusionnant les services existants

Section fonctionnement

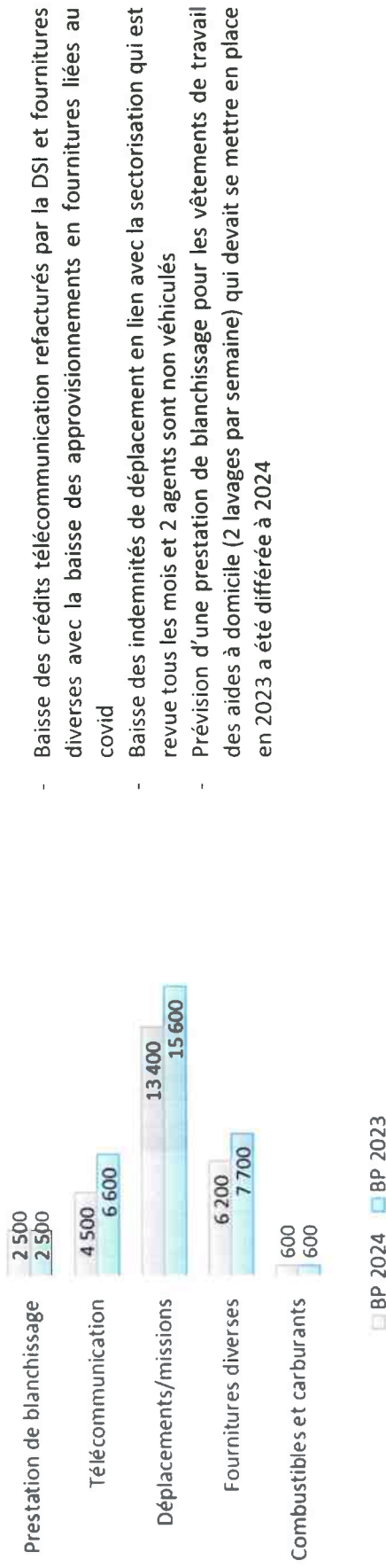
DEPENSES		BP2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chapitre	Libellé	Montant	Montant	Chapitre	Libellé	Montant	Montant
Groupe II	Dépenses d'exploitation courante	33 000 €	27 200 €	Groupe I	Produits de la tarification	813 800 €	894 000 €
Groupe II	Dépenses de personnels	1 110 000 €	1 106 000 €	Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	375 100 €	275 900 €
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	45 200 €	36 000 €	Groupe III	Produits financiers et non encaissés	100 €	100 €
042	Amortissements	800 €	800 €				
TOTAL		1 189 000 €	1 170 000 €	TOTAL		1 189 000 €	1 170 000 €

Section investissement

DEPENSES		BP2023	BP 2024	RECETTES		BP 2023	BP 2024
Chapitre	Libellé	Montant	Montant	Chapitre	Libellé	Montant	Montant
21	Immobilisations corporelles	8 000 €	5 000 €	10	Dotations, fonds divers	500 €	500 €
				13	Subventions	6 700 €	3 700 €
				040	Amortissements des immobilisations	800 €	800 €
TOTAL		8 000 €	8 000 €	TOTAL		8 000 €	8 000 €

Groupe I: Les charges à caractère général baissent de 18% par rapport au budget 2023 et représentent **2,3%** des dépenses totales de fonctionnement

Dépenses d'exploitation

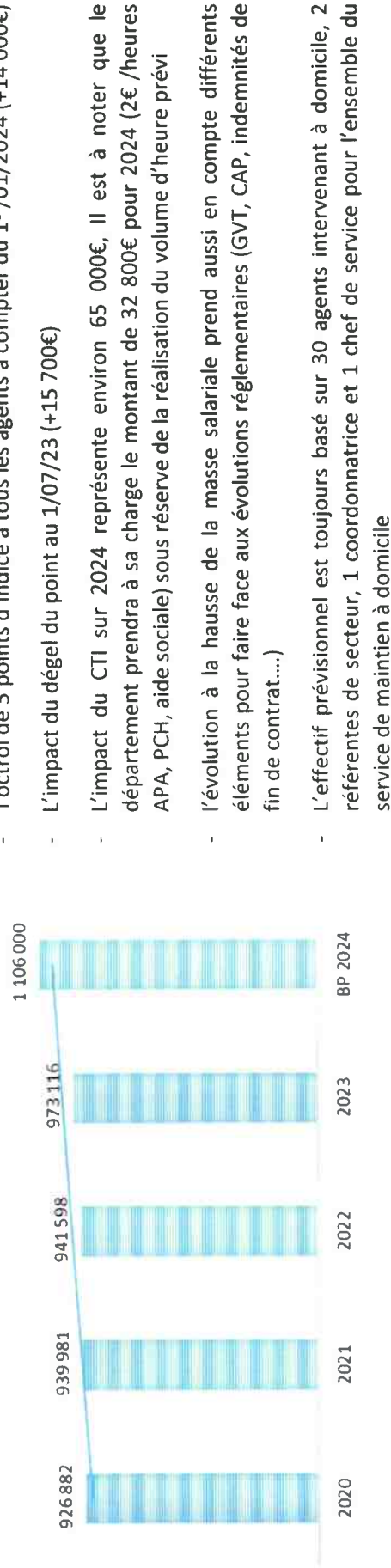


Les évolutions :

- Baisse des crédits télécommunication refacturés par la DSI et fournitures diverses avec la baisse des approvisionnements en fournitures liées au covid
- Baisse des indemnités de déplacement en lien avec la sectorisation qui est revue tous les mois et 2 agents sont non véhiculés
- Prévision d'une prestation de blanchissage pour les vêtements de travail des aides à domicile (2 lavages par semaine) qui devait se mettre en place en 2023 a été différée à 2024

Groupe II: dépenses de personnels progressent de 13,65 % par rapport au réalisé 2023 et représentent **94,5%** des dépenses de fonctionnement

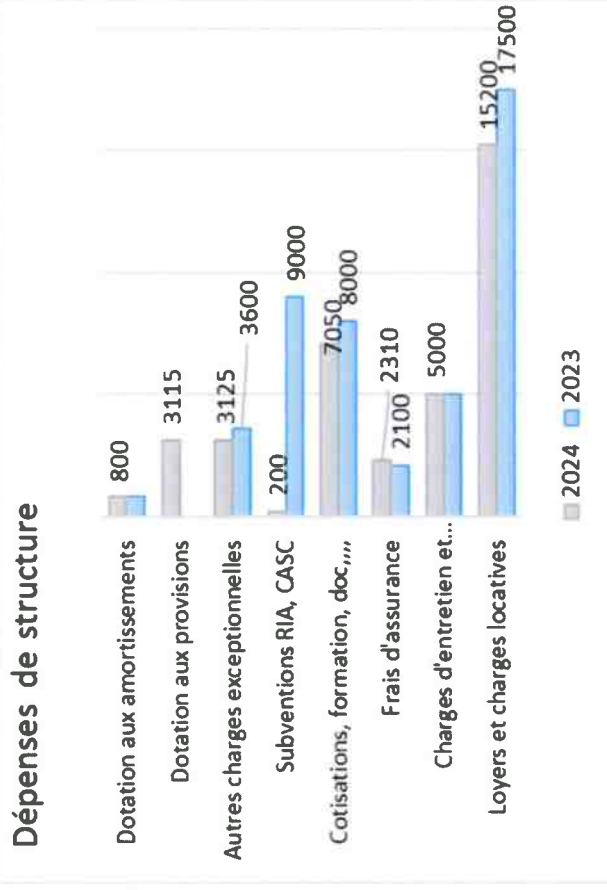
EVOLUTION MASSE SALARIALE DU SAD



La hausse de 13,65% par rapport au réalisé 2023 a pour principales causes :

- l'octroi de 5 points d'indice à tous les agents à compter du 1^{er} /01/2024 (+14 000€)
- L'impact du dégel du point au 1/07/23 (+15 700€)
- L'impact du CTI sur 2024 représente environ 65 000€, il est à noter que le département prendra à sa charge le montant de 32 800€ pour 2024 (2€ /heures APA, PCH, aide sociale) sous réserve de la réalisation du volume d'heure prévu
- l'évolution à la hausse de la masse salariale prend aussi en compte différents éléments pour faire face aux évolutions réglementaires (GVT, CAP, indemnités de fin de contrat....)
- L'effectif prévisionnel est toujours basé sur 30 agents intervenant à domicile, 2 référentes de secteur, 1 coordonnatrice et 1 chef de service pour l'ensemble du service de maintien à domicile

Groupe III : les dépenses de structures baissent de 20% par rapport au BP 2023 et représentent 3 % des dépenses de fonctionnement



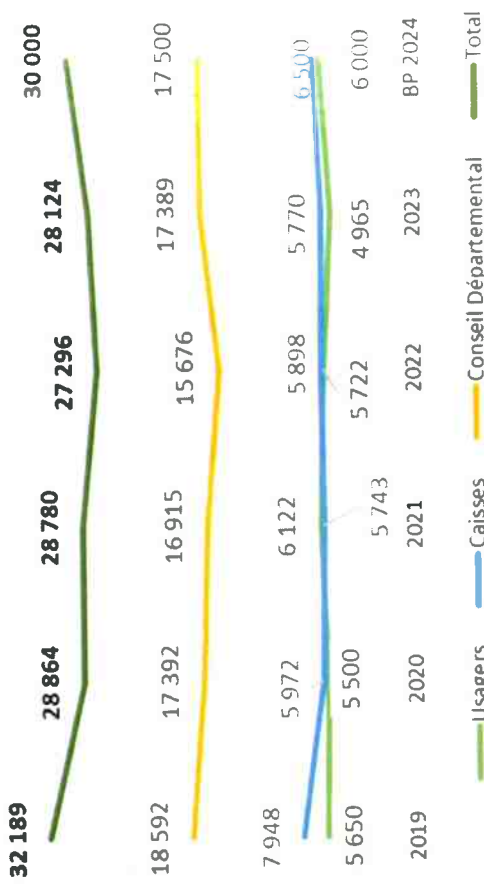
La baisse importante de ce poste budgétaire est lié notamment à la prise en compte de la cotisation CASC non plus le chapitre 65 mais sur la masse salariale (8 300€)

Il est à noter une baisse au niveau loyers et charges locatives liées à la mise en place de la nouvelle convention d'occupation des locaux au 1/03/2023 et la facturation réelle des frais d'énergie. La répartition des coûts entre les 3 services du maintien à domicile a été revue également.

Il est à noter à compter du budget 2024, la comptabilisation de provisions pour les risques de non recouvrement des créances usagers pour un montant de 3 115€ (15% des créances douteuses)

Groupe I « Produits de la tarification » progresse de **15,56%** et représente un montant de **894 000€**

Evolution de l'activité



Les prévisions : **30 000** heures sur l'année 2024 pour un montant de **894 000€** :

- **22 500 heures** des usagers et organismes prenant en charge les prestations pour une activité tarifée
- **6 000 heures** d'activité non prise en charge
- **1 500 heures** prises en charge par l'aide sociale

A compter du 1^{er}/01/2024, le Conseil Départemental prendra en charge les heures APA, PCH et aide sociale à hauteur de 23,50€ (+0,50 cts).

Les heures des caisses de retraite seront-elles prises en charge à hauteur de 26,30€ (tarif national CNAV)

A cette tarification, le CD 79 octroie :

- 1€ supplémentaire /heure pour les usagers < seuil de pauvreté
- 3€ /heure pour la dotation qualité

Le prix de l'heure facturée par le CCAS aux usagers (sauf les caisses de retraite et aide sociale) sera de 31€ soit une hausse de 1€/2023,

L'objectif étant d'atteindre progressivement le montant du coût de revient du service de l'ordre de 37€

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Produits de l'activité	729 327 €	653 416€	685 112 €	641 359 €	773 591 €	894 000 €
NB heures	32 189	28 864	28 780	27 296	28 124	30 000
Tarif moyen de l'heure	22,66 €	22,64 €	23,81 €	23,50 €	27,52 €	29,80 €

Groupe II « Les autres produits » baissent de **26,4 %** et représente **276 000€**

Il comprend :

- Le versement CTI du département estimé à 32 800€ pour 2024
- Les indemnités journalières pour 2 200€
- Un équilibrage du budget pour 238 000€, l'activité du SAD malgré la hausse des tarifs est toujours déficitaire et la projection du retour à l'équilibre ne se fera pas dans l'immédiat

Il est à noter que la subvention d'équilibre jusque là versée par le biais de la subvention de fonctionnement au budget principal ne sera désormais plus versée au budget SAD,



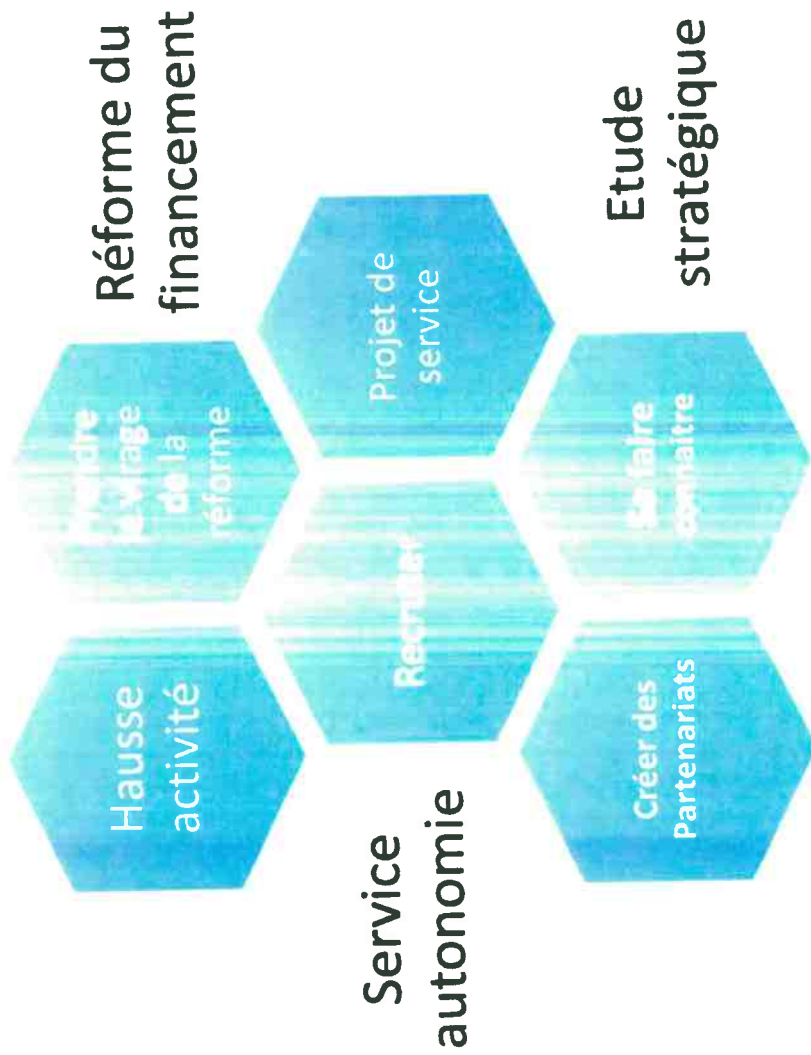
Centre Communautaire d'Action Sociale
• Ville de Niort •

E.P.R.D

(Etat Prévisionnel des
Recettes et Dépenses)

SSIAD

2024



L'EPRI SYNTHETIQUE SSIAD 2024

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	15 720,00 €	885 419,00€
Groupe II : charges afférentes au personnel	819 000,00 €	10 021,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	94 280,00 €	- €
Total des charges	929 000,00 €	895 440,00€
Résultat comptable prévisionnel excédentaire		33 560,00€
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	929 000,00 €	929 000,00 €
TABEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE		
Résultat comptable prévisionnel excédentaire	0,00	33 560,00€
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		Résultat comptable prévisionnel déficitaire
Dotations aux amortissements	11 000,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actifs
Engagements à réaliser sur ressources affectées		Quote-parts des subventions et fonds associatifs
Sous-total	11 000,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
Capacité d'autofinancement	0,00	Sous-total
		Insuffisance d'autofinancement
TABEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle	22 560,00€	0,00
Remboursement des dettes financières		Capacité d'autofinancement prévisionnelle
Immobilisations	15 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Autres emplois		Apports, dotations et subventions
Total des emplois	37 560,00€	Autres ressources
Apport au fonds de roulement	0,00	Total des ressources
Total équilibré du tableau de financement	37 560,00€	37 560,00€
		Prélèvement sur le fonds de roulement
		Total équilibré du tableau de financement

CHARGES	CA 2022	EPRD 2023	EPRD 2024	Ecart 2024 /EPRD 2023
Groupe I- Charges afférentes à l'exploitation courante	16 496,68	20 620,00	15 720,00	-23,76%
Groupe II -Charges afférentes au personnel	676 448,67	786 000,00	819 000,00	4,20%
Groupe III- Charges afférentes à la structure	51 022,39	57 880,00	94 280,00	62,89%
TOTAL	743 967,74	864 500,00	929 000,00	7,46%
PRODUITS				
Groupe I- Produits de la tarification	944 753,00	848 000,00	885 419,00	2,89%
Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	10 204,10	10 000,00	10 021,00	0,21%
Groupe III- Produits exceptionnels				
TOTAL	954 957,10	858 000,00	895 440,00	4,36%

Le compte de résultat prévisionnel du SSIAD est présenté de manière déficitaire pour 2024 d'un montant de -33 560€ pour les raisons suivantes:

- Evolution de la masse salariale qui intègre les évolutions réglementaires et statutaires basé sur un effectif complet de 13 aides soignant(e)s
- Un audit prévu sur le service maintien à domicile dans le cadre notamment de la réforme impactant les SAD et SSIAD (40 000€)

Des crédits ARS étaient fléchés sur cette action en 2022 pour un montant de 25 000€.

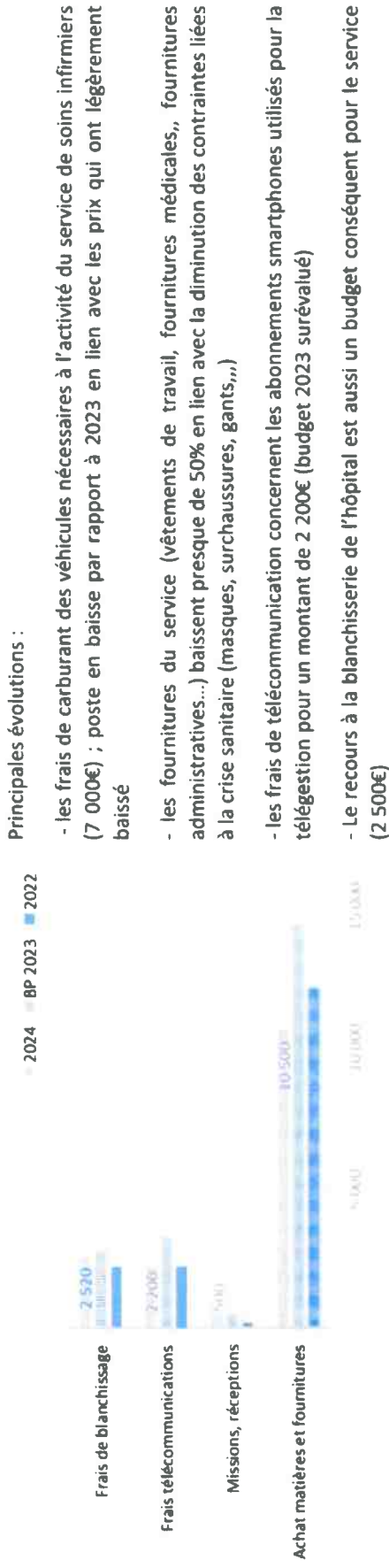
La capacité d'autofinancement est négative : - 22 560€ (résultat d'exploitation + dotation aux amortissements) reprise au niveau du tableau de financement prévisionnel.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Groupe I - Les dépenses afférentes à l'exploitation : 15 720€ (-23,69%/2023)

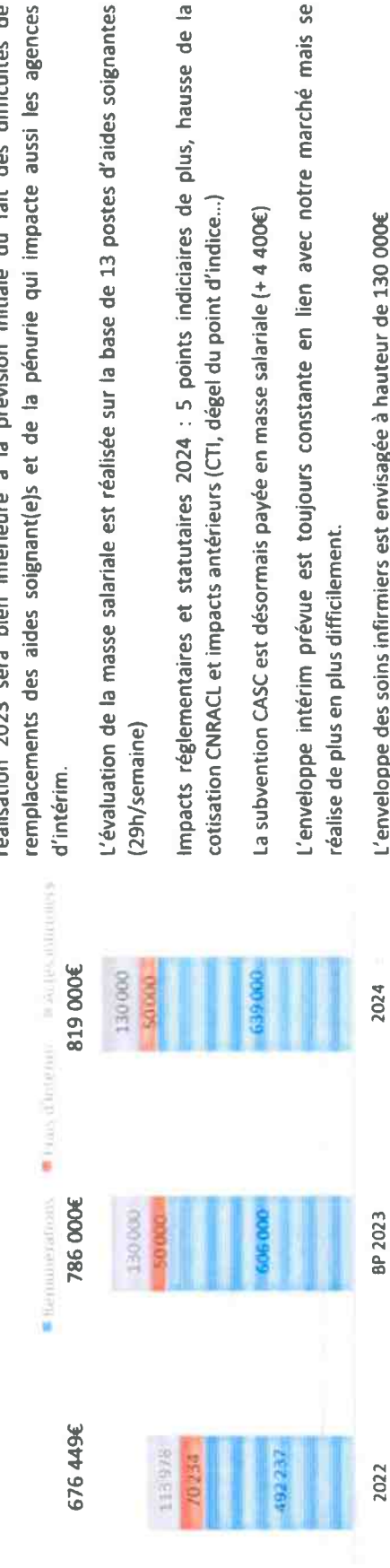
Les charges afférentes à l'exploitation représentent 1,69 % des charges totales.

CHARGES D'EXPLOITATION



Groupe II - Les dépenses afférentes au personnel : 819 000€ (+4,2%/BP 2022)

CHARGES DE PERSONNELS



Groupe III - Les dépenses afférentes à la structure : 94 280€(+62,89%/EPRD 2023)

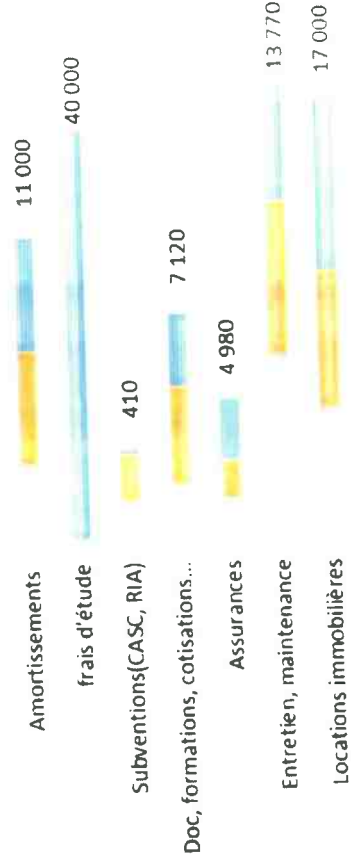
CHARGES DE STRUCTURE

Les charges afférentes à la structure représentent 10% du budget de fonctionnement et regroupent toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement du SSIAD (locations immobilières, entretien, assurances, formations...) ainsi que les amortissements.

L'entretien et la maintenance englobent : l'entretien des véhicules et la maintenance informatique (logiciel métier).

Les subventions correspondaient jusque là aux subventions CASC et RIA. A partir de 2024, la subvention CASC sera payée en masse salariale et non plus en dépenses de structure (-4 400€).

Les frais d'étude correspondent à l'étude stratégique sur le maintien à domicile en lien avec les réformes des SAD et SSIAD et à la création d'un service autonomie.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes proviennent principalement du forfait global de soins versé par l'ARS et l'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile.

Groupe I : Produits de la tarification : 885 419€

La prévision du montant de la dotation globale de soins pour 2024 est à titre transitoire de 885 419€ et est répartie pour les personnes âgées pour 819 573€ et 65 846€ pour les personnes handicapées.

Nous n'avons pour l'instant pas d'impact du taux d'activité sur le montant de la dotation.

Il faut être vigilant sur la prévision de ces crédits, car le nouveau modèle de financement des SSIAD va se mettre en œuvre de manière progressive jusqu'en 2027, en parallèle de la mise en place des services autonomie.

Ce montant sera recalculé chaque année afin de tenir compte d'éventuelles évolutions de l'activité de l'exercice antérieur.

De plus, pour mieux caractériser l'activité des services, un classement par profils de personnes accompagnées sera instauré. Il reposera sur des caractéristiques des interventions et des personnes accompagnées qui impactent les coûts de prise en charge par le service (niveau de perte d'autonomie, interventions le week-end...).

La dotation globale de soins comprendra 3 strates :

- **Le forfait global de soins (FGS)** = nouvelles modalités de calcul reflétant l'activité du service et les caractéristiques des personnes accompagnées
- **La dotation de coordination** = pour les services délivrant des prestations d'aide et de soins (financement d'actions garantissant la cohérence des leurs interventions dans ces 2 champs
- **Les financements complémentaires** = pour certaines actions, certains publics ou interventions à horaires spécifiques

Groupe II : Autres produits :

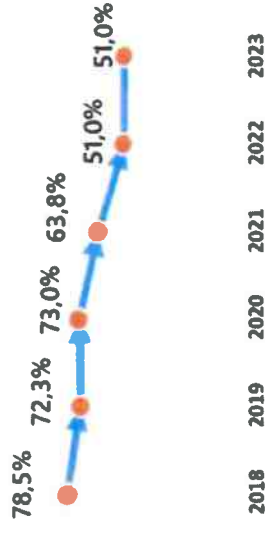
Les prestations pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile sont évaluées à 9 000€ pour l'année.

Focus activité du SSIAD

L'activité est très fortement impactée par la difficulté de recrutement : 10 aides-soignantes sur 13 postes en 2023. La capacité de l'équipe à absorber de nouvelles entrées est donc limitée. De plus, les agences intérimaires n'arrivent plus à satisfaire les demandes de remplacement.

Il est à espérer sur 2024 le recrutement de 3 aides soignant(e)s pour permettre de revenir à 8 tournées et pouvoir absorber de nouvelles entrées.

Taux d'occupation



LE TABLEAU DE FINANCEMENT

	RESSOURCES	CA 2022	P 2023	2024
Capacité d'autofinancement		218 598,90	87 372,78	
Titre I-Augmentation des capitaux propres		29,53	0,00	0,00
Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)				
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		0,00	0,00	0,00
Titre II-Augmentation des dettes financières				
Titre III- Autres ressources			855,14	
TOTAL DES RESSOURCES		218 628,43	88 227,92	-
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT				37 560,00
TOTAL EQUILIBRE DU TFP		218 628,43	104 834,14	37 560,00
	EMPLOIS	CA 2022	P 2023	2024
Insuffisance d'autofinancement		0,00	0,00	22 560,00
Titre I - Remboursement des dettes financières		0,00	0,00	0,00
Titre II- Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		0,00	0,00	0,00
20- Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00
21- Immobilisations corporelles		0,00	0,00	15 000,00
TOTAL EMPLOIS		-	-	37 560,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		218 628,43	88 227,92	0
TOTAL EQUILIBRE DU TFP		218 628,43	88 227,92	37 560,00

Le TFP retrace les opérations d'investissements, les ressources en capital et intègre la capacité d'autofinancement ou l'insuffisance d'autofinancement

Les prévisions de prélèvement sur le fond de roulement représentent 37 560€

- Les investissements envisagés : une enveloppe de 15 000€ a été budgétisée pour le renouvellement prévisionnel d'un véhicule
- La CAF : - 22 560 € (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FEVRIER 2024

LISTE ETABLIE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE
DES DECISIONS DELEGUEES AU TITRE
DE L'ARTICLE R 123-21
(Code de l'Action Sociale et des familles)

Référence : délégations délibérées en Conseil d'Administration du 3 juillet 2020

Date de l'acte	Numéro d'ordre	Titre de la décision	Incidence financière
06/12//2023	N° 2024-02-1	Convention relative au contrat de ville 2023 : projet « favoriser l'accès à un mode de garde pour les personnes en insertion » entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT (Service).	Recette : 2 700€
07/12/2023	N° 2024-02-2	Convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme « MIEUX MANGER POUR TOUS » 2023 – 2024 - 2025 au service Intervention Sociale et Accompagnement entre la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Nouvelle-Aquitaine et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Recette : 120 000€
18/12/2023	N° 2024-02-3	Convention de partenariat pour la mise à disposition de la salle de « tapis » du « salon » et de la cour pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2024 entre l'association « LES CHEMINS BLANCS » et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT - SAAD.	A titre gratuit
18/12/2023	N° 2024-02-4	Convention de partenariat entre l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) Poitou-Charentes et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT - SSIAD.	Dépense : 8 730€
18/12/2023	N° 2024-02 -5	Convention d'occupation temporaire entre Mme Karine MKRTCHYAN et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	
19/12/2023	N° 2024-02-6	Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place d'ateliers numériques à la Médiathèque entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
18/12/2023	N° 2024-02-7	Convention de formation professionnelle SSIAD « Analyse de la Pratique » entre Mme CHAUVAUX et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 960€
18/12/2023	N° 2024-02-8	Convention de formation professionnelle SAAD « Analyse de la Pratique » entre Mme CHAUVAUX et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 1 440€
19/12/2023	N° 2024-02-9	Convention de partenariat « forfait répit » : du relayage pour les aidants à domicile entre le Groupe Hospitalier et médico-social du haut Val de Sèvre et du Mellois et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : La PFR finance les forfaits répit à hauteur de 100 %.

19/12/2023	N° 2024-02-10	Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal D'Action Sociale de Niort relative à la prestation de service « contrat local d'accompagnement à la scolarité » Bonus associés – Années scolaires 2023/24 – 2024/25 – 2025/26.	
21/12/2023	N° 2024-02-11	Convention d'honoraires sur la base d'un honoraire forfaitaire pour l'immeuble 3, rue de Fontenay à NIORT entre la SCP d'Avocats TEN FRANCE et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 3 500€
11/01/2024	N° 2024-02-12	Convention d'objectifs et de financement et du bonus territoire CTG pour le service Lieux d'Accueil Enfants-Parents « LAEP » entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-13	Avenant prestation de service Lieux d'Accueil Enfants-Parents LAEP à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-14	Avenant prestation de service Relais Petite Enfance (RPE) à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-15	Avenant prestation de service Multi-Accueil Angélique à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-16	Avenant prestation de service HALTE-GARDERIE A PETITS PAS à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-17	Avenant prestation de service Multi-Accueil MELODIE à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-18	Avenant prestation de service Multi-Accueil MURIER à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-19	Avenant prestation de service Multi-Accueil ORANGERIE à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
11/01/2024	N° 2024-02-20	Avenant prestation de service SAF FARANDOLE à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	
12/01/2024	N° 2024-02-21	Convention cadre de partenariat pour le maintien du fonctionnement du SAMU SOCIAL entre l'association de protection civile et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 90€ pour un agent absent 180€ pour deux agents
12/01/2024	N° 2024-02-22	Convention portant versement d'une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) publics, couvrant partiellement les surcoûts générés par la mise en œuvre du complément de traitement indiciaire de 49 points d'indice (mars 2023-décembre 2027) entre le Département des Deux-Sèvres et le CCAS-	Recette : 2023 : 27 345€ 2024 : 32 814€ 2025 : 32814€ 2026 : 32 814€ 2027 : 32 814€

12/01/2024	N° 2024-02-23	Contrat de cession de droits de représentation au Relais Petite Enfance entre l'association CIRQUE EN SCENE et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 270€
12/01/2024	N° 2024-02-24	Convention pour une prestation musicale à la Halte-Garderie « A PETITS PAS » entre Mme Julie FIGUEIRA-Atelier ZIK et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 280€
12/01/2024	N° 2024-02-25	Convention de prestation musicale au Multi-Accueil ANGELIQUE entre Mme Vinciane EGONNEAU et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 1 020€
12/01/2024	N° 2024-02-26	Contrat de cession de droits de représentation au Multi-Accueil du Murier entre VIRGULE PROD et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 422€
12/01/2024	N° 2024-02-27	Convention de prestation baby yoga à la Halte-Garderie A PETITS PAS entre l'Ombrelle et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 360€
18/01/2024	N° 2024-02-28	Contrat de cession de droits de représentation à la crèche Pomme d'Api entre l'association CIRQUE EN SCENE et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.	Dépense : 180€